



Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

Restructuration – Transformation
Financement – Transaction – Accompagnement

Angers – Paris – Carantec

COMITE REGIONALE D'ESCRIME DES PAYS DE LA LOIRE
RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 26 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Président,

Monsieur le Trésorier,

Mesdames, Messieurs du Comité de Direction,

Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités Départementaux,

Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,

Mesdames, Messieurs les Maîtres d'Armes,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée lors de votre Assemblée Générale Annuelle de 2016, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2020.

Nous avons effectué l'audit des états financiers (*comptes* ci-joints) de l'association COMITE REGIONAL D'ESCRIME DES PAYS DE LA LOIRE, comprenant le bilan au 31 juillet 2020, le compte de résultat couvrant la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

Responsabilité de la direction¹ relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement des états financiers qui doivent donner une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

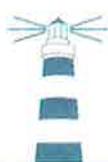
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Audit figurant dans le référentiel normatif de l'Ordre des experts-comptables applicables en France. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Déroulement de la mission

Nous avons effectué nos contrôles selon les circonstances, soit de manière systématique ou approfondie, soit par la technique des sondages, pour nous permettre d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes reflètent une image fidèle et sincère de la situation économique du Comité Régional. Nous nous sommes notamment assurés de la permanence des méthodes comptables et des concordances avec les comptes bancaires. Cela nous a permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence des pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Nous avons également posé à vos services toutes les questions nécessaires à l'accomplissement de nos diligences. A ce titre nous tenons à remercier Monsieur le Trésorier



pour sa disponibilité et la transmission de l'ensemble des éléments indispensables à notre mission.

Opinion

A l'issue des travaux auxquels nous avons procédé, aux explications qui nous ont été données, nous n'avons relevé aucun fait de nature à mettre en cause la régularité et la sincérité des documents et états comptables et financiers soumis à votre approbation concernant l'exercice clos le 31 juillet 2020.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers : bilan et compte de résultat ci-annexé donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'association COMITE REGIONAL D'ESCRIME DES PAYS DE LA LOIRE au 31 juillet 2020, ainsi que de son résultat couvrant la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, conformément aux règles et principes comptables français.

Informations complémentaires

Lors de votre dernière assemblée générale annuelle nous vous avons recommandé d'avoir une réflexion sur le système d'information de votre association.

Nous prenons acte que pour l'exercice 2020-2021 la comptabilité sera saisie sur le logiciel ASSO CONNECT.

Votre assemblée générale est aussi une assemblée électorale.

A ce titre vous aurez à vous prononcer sur la poursuite de notre mandat pour une nouvelle olympiade ou la désignation d'un nouveau contrôleur aux comptes.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Fait à Angers le 18 septembre 2020

CO-GES STRATEGIE

Jacques ALBERT

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

